FORMATION

FICHE PROGRAMME

SOCOTEC

PRAP2S

Certificat INRS "acteur PRAP" - Secteurs Sanitaire et Social et d'aide à la personne

FORMACODE : 31776

OBJECTIF GENERAL

La formation vise à rendre tout personnel du secteur sanitaire et médico-social capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

OBJECTIFS

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention.
Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (démarche ALM).

TYPE DU PUBLIC

Personnels des établissements et services du secteur sanitaire et médico-social :
- Etablissements de santé,
- Structures d'aides et de soins à la personne,
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées,
- Structures d'accueil de la petite enfance.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- **Méthodes pédagogiques**
 Exposés, études de cas concrets, mises en situation, retours d'expériences et recherches de solutions pratiques par rapport aux problématiques professionnelles rencontrées.
- **Moyens techniques**
 PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
 Matériel adapté au secteur d'intervention.
- **Moyens humains**
 Titulaire du certificat de Formateur PRAP2S valide, certifié par l'INRS.

ÉVALUATION

- Les épreuves théoriques et pratiques en vue de la délivrance du Certificat INRS "acteur PRAP sanitaire et social" sont réalisées en fin de formation.
 Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

formation.socotec.fr
formation@socotec.com
0 800 00 64 17 appel et service gratuit

CONTENU

THEORIE

- **Domaine 1**
 Se situer comme acteur de prévention dans son établissement. Enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la prévention - rôle et place de l'acteur PRAP ; les différents acteurs de la prévention ; mécanisme d'apparition du dommage et principaux risques du métier.
- **Domaine 2**
 Observer et analyser sa situation de travail. Fonctionnement du corps humain et de l'appareil locomoteur ; limites du corps ; atteintes de la santé (TMS des membres supérieurs et inférieurs, atteintes du dos) ; observation de situations réelles et utilisation de l'outil d'observation et d'analyse PRAP 2S de l'INRS.
- **Domaine 3**
 Participer à la maîtrise du risque et à sa prévention. Proposition d'améliorations à partir des causes identifiées, en tenant compte des principes généraux de prévention ; remontée de l'information aux personnes concernées ; principes de sécurité physique et d'économie d'effort ; équipements mécaniques et aides à la manutention.
- **Domaine 4**
 Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM). Enjeux de l'accompagnement pour la personne aidée, l'accompagnant et l'établissement ; séquençage des déplacements naturels et mouvements élémentaires ; analyse de la situation d'accompagnement (capacités, environnement, risques) ; choix et caractéristiques des aides techniques ; mise en œuvre d'un accompagnement sans portage délétère.

Le programme de formation permet de répondre au Décret du 3 septembre 1992 et est conforme au référentiel PRAP de l'INRS. Les comptes rendus de formation permettent à l'entreprise de capitaliser les observations, l'analyse des postes, les plans de progrès ainsi que les actions correctives.

MODALITÉS

Durée : 4 jours (28 heures).
Prix : nous consulter.